

Les résidences COWOOL sont exploitées en France directement ou indirectement, par une ou des sociétés dédiées à chaque résidence (ci-après "COWOOL"). Elles proposent de la location d'hébergements individuels ou partagés ("le coliving"), de la mise à disposition d'espaces de travail partagés et de bureaux fermés... (« le coworking »)

## **DISPOSITIONS COMMUNES (I)**

#### 1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Client devra respecter le règlement intérieur de la résidence COWOOL, disponible sur le site internet de COWOOL (www.cowool.co).

## 2. APRÈS-VENTE

Les équipes dans la résidence sont à disposition au cours de la durée du séjour pour répondre aux doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et permettre de profiter pleinement des espaces proposés. Toute réclamation pourra faire l'objet d'un courrier adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à COWOOL, 130, rue de la Jasse de Maurin – Néos II 34000 Montpellier

## 3. MODIFICATION DES PRESTATIONS

Si les circonstances l'y obligent, et seulement en cas d'événement de force majeure indépendant de sa volonté, COWOOL pourrait être dans l'obligation de modifier partiellement ou totalement ses prestations, tant concernant l'espace de travail ou le logement loué, que les prestations optionnelles. Les prestations non fournies ne seront pas facturées mais aucun dédommagement ne pourra être demandé.

#### 4. DONNÉES PERSONNELLES

En réservant un espace de travail, un logement ou en organisant un évènement, les données recueillies font l'objet d'un traitement par COWOOL. Ces données sont nécessaires pour gérer la réservation et pourront être utilisées afin de mieux connaître le client et lui adresser des informations sur les produits et services de COWOOL.

A défaut de renseignement, COWOOL ne pourra enregistrer de réservation. Les données sont destinées à COWOOL, ainsi qu'aux prestataires de service. Chaque Résidence met en œuvre un traitement, dont elle est responsable, des données vous concernant à des fins de gestion commerciale de ses réservations et de ses clients, de facturation et de paiement, de prospection et promotion/animation commerciale, de statistiques commerciales et d'enquêtes de satisfaction. Conformément aux dispositions légales, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'opposition auprès de COWOOL.

# 5. PHOTOGRAPHIE

Les photographies présentées sur le site et/ou le catalogue ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer les logements, les espaces de travail ou les salles de réunion présentées donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles. Le client ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait.

#### 6. OPPOSABILITÉ DES CGV - COMPÉTENCE

Chaque réservation d'espace ou de prestation implique l'acceptation de nos CGV. A chaque renouvellement du contrat, le client prend connaissance et accepte les conditions générales de vente, à la date du renouvellement, publiées sur le site internet de www.cowool.co.

Les CGV s'appliquent pendant toute la durée de leur mise en ligne et peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par COWOOL.

Les CGV de références sont :

- avant le premier renouvellement, les CGV en vigueur à la date de signature des conditions particulières initiales
- -puis, après le premier renouvellement, les CGV en vigueur lors du dernier renouvellement.

## 7. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française. En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les Parties conviennent que les tribunaux de MONTPELLIER seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

#### 8. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties déclarent faire élection de domicile en leur siège social ou à leur domicile principal.

## 9. MOYENS DE PAIEMENT

Les moyens de paiement acceptés sont les cartes de crédit en cours de validité (les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, American Express, diners club, jcb sont acceptées à l'exception des cartes Visa Electron, Maestro, et cartes prépayées), virement bancaire. Les chèques bancaires ou postaux ne sont pas acceptés.

Le règlement de l'hébergement s'effectue pour les séjours de 4 jours à 3 mois en totalité lors de la réservation.

Pour les personnes séjournant plus de trois mois (90 nuits), le règlement du mois suivant (30 nuits) est effectué directement (4 jours avant le début du nouveau mois) sur le compte bancaire lié à la carte de crédit fournit lors de la réservation ou par prélèvement.

## 10. AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Le client autorise le paiement par prélèvement sur son compte bancaire lié à sa carte de crédit dans les cas prévus dans l'article 11 GARANTIE.

# 11. GARANTIE

La carte de crédit donnée lors de la réservation (ou un numéro de carte de crédit en cours de validité pendant le séjour et au moins 15 jours après la date de départ ou une demande de prélèvement) sera utilisée afin de garantir le séjour. Les frais et indemnités d'annulation ou de no show pourront être débités sur cette carte.

Cette garantie pourra être utilisée par COWOOL en cas de nonrèglement par le Client des sommes encore dues au titre du séjour consommé y compris des prestations annexes mais également pour d'éventuelles dégradations commises dans l'appartement ou en général au sein de la Résidence. La carte de crédit donnée en garantie pourra être débitée après le départ à hauteur du devis de remise en état des lieux.

#### **COLIVING (II)**

Le présent chapitre régit les relations entre COWOOL et le Client qui réserve un Flex'Appart ou une chambre dans une des résidences COWOOL.

#### 1. RÉGIME JURIDIQUE DU CONTRAT

Le Contrat est constitué des Conditions particulières signées par l'occupant et par les présentes conditions générales, étant ici précisé que dans le cas où les présentes conditions générales seraient en contradiction avec les conditions particulières, ces dernières prévaudront.

Toute location est conclue à titre de résidence provisoire. Le contrat sera régi par les dispositions du code civil ainsi que par les présentes conditions générales et conditions particulières signées par le client. Le client est informé que la société d'exploitation COWOOL est bénéficiaire d'un bail signé par le propriétaire autorisant COWOOL à sous-louer ces locaux.

#### 2. DURÉE

Les durées de séjour sont des durées fermes et variables allant de 4 nuits à plusieurs mois. Les locations prendront fin automatiquement à la fin des durées fermes convenues. COWOOL peut à tout moment décider de mettre un terme à une location si une des conditions du règlement intérieur ou du contrat ne sont pas respectées.

## 3. RÉSERVATION

La réservation d'un Flex'Appart chez COWOOL n'est valable qu'après confirmation écrite de la réservation par COWOOL. La réservation du client fait l'objet d'un accusé de réception par courrier électronique envoyé par COWOOL récapitulant et confirmant la réservation.

La confirmation ne peut avoir lieu avant que le client ait payé un acompte à la réservation dont le montant sera précisé par COWOOL et que le dossier du client soit complet, sauf dérogation expresse et écrite de la part de COWOOL. COWOOL se réserve le droit de demander des éléments et des informations complémentaires et validera donc le dossier lorsqu'il sera complet.

Le client est le seul responsable de son choix des services et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité de COWOOL ne peut être recherchée à cet égard. Le client, préalablement à la location d'un hébergement ou à la commande d'options déclare que la réservation de cet hébergement ou des services est effectuée pour ses besoins personnels. En tant que consommateur, le client dispose de droits spécifiques, qui seraient remis en cause dans l'hypothèse où les services réservés le seraient à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

## 4. ANNULATION OU MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

Toute annulation devra être notifiée par écrit par le client à COWOOL.

La date effective d'une annulation écrite sera la date de réception decelle-ci.

Si le client ne se présente pas au rendez-vous de remise de clé qui lui a été fixé sans en prévoir un nouveau auprès de COWOOL dans les vingt-quatre heures qui suivent, cela sera considéré comme une annulation de la part du client. Dans le cas où COWOOL ne validerait pas le dossier du client, la totalité de l'acompte versé par le client lui serait remboursé.

Sous réserve de disponibilité et à la discrétion de Cowool la

durée de séjour peut être prolongée sans obligation de maintien dans le même hébergement ni au même prix. En cas de prolongation de séjour acceptée et d'application d'un nouveau prix, celui-ci sera applicable dès la date d'acceptation du dossier par Cowool et la signature de nouvelles conditions particulières. Pour les réservations faites en ligne, conformément à l'article L121-21 Code de la consommation, loi Hamon du 17/03/2014, le délai de rétractationsans aucun frais est de 14 jours.

Pour un court séjour : les conditions d'annulation et de modification de la réservation sont reprises dans les conditions particulières auxquelles le client doit se référer.

Pour un long séjour : les conditions d'annulation et de modification de la réservation s'établissent ainsi :

#### Avant l'arrivée

Conditions d'annulation totale

-Séjour de 1 à 4 nuits : Sans frais jusqu'au jour d'arrivée à 18H00 (GMT+1h). Au-delà, un montant équivalent à totalité du séjour sera facturé ;

-Séjour de 5 à 29 nuits : Sans frais jusqu'à J-3, 18H00 (GMT+1h). Au-delà, 25% du montant total du séjour sera facturé ;

-Séjour de 30 nuits et + : Sans frais jusqu'à J-7, 18H00 (GMT+1h). Au-delà, 20% du montant total du séjour sera facturé (dans la limite d'un mois de 30 nuits)

Conditions d'annulation partielle
 Est considérée comme annulation partielle, toute
 modification de la durée du séjour, de date, du
 type d'hébergement, du nombre d'occupants ou de
 lieu de séjour initialement réservé et confirmé.

-Séjour de 1 à 4 nuits : Sans frais jusqu'au jour d'arrivée à 18H00 (GMT+1h). Au-delà, un montant équivalent à totalité du séjour sera exigible ;

-Séjour de 5 à 29 nuits : Sans frais jusqu'à J-3, 18H00 (GMT+1h). Au-delà, 25% du montant total du séjour sera facturé

-Séjour de 30 nuits et + : Sans frais jusqu'à J-7, 18H00 (GMT+1h). Au-delà, 20% du montant du séjour non facturé sera facturé (dans la limite d'un mois de 30 nuits)

Ces conditions sont applicables aux seules réservations référencées au paragraphe 3.

Pour être prise en compte, toute annulation (partielle ou totale) doit être notifiée :

- Auprès de Cowool lorsque la réservation a été effectuée directement auprès de Cowool, soit directement auprès de la Résidence par courrier électronique soit via le système de réservation en ligne si la réservation a été faite via ce canal « cowool.co »
- Auprès du prestataire sollicité lors de la réservation de l'unité d'hébergement.
- Auprès du prestataire sollicité lors de la réservation de l'unité d'hébergement.

# Au cours du séjour

- Séjour de 1 à 4 nuits : Sans frais jusqu'au jour d'arrivée à 18H00 (GMT+1h). Au-delà, un montant équivalent à totalité du séjour sera exigible;
- Séjour de 5 à 29 nuits : Sans frais jusqu'à J-3, 18H00 (GMT+1h). Au-delà, 25% du montant total du séjour sera facturé ;
- Séjour de 30 nuits et + : Sans frais jusqu'à J-7, 18H00 (GMT+1h). Au-delà, 20% du montant du séjour non facturé sera facturé (dans la limite d'un mois de 30 nuits)

#### Départ anticipé

- Pour les séjours de 1 à 4 nuits :
- \* le départ anticipé est sans frais pour tout départ signalé avant midi.
- Pour les séjours supérieurs à 4 nuits, le départ anticipé est sans frais si le départ est signalé 30 jours au moins avant la date de départ ;
- Si le départ est signalé moins de 7 jours avant la date réelle de départ, il sera facturé 30% du montant restant dû;
- Si le départ est signalé entre 7 et 14 jours avant la date réelle de départ, il sera facturé 25% du montant restant dû;
- Si le départ est signalé entre 15 et 27 jours avant la date réelle de départ, il sera facturé 15% du montant restant dû.

Compte tenu de la dégressivité des tarifs, Cowool attire l'attention du Client souhaitant réduire la durée de son séjour que les conditions tarifaires dont il a bénéficié, pourront être réactualisées à la hausse et ce, depuis la 1ère nuitée.

## Prolongation de séjour :

A compter du jour de notification, le tarif pour les nuits supplémentaires sera réactualisé sur la base du tarif en vigueur au moment de la prolongation, sans que cette prolongation ne puisse déclencher rétroactivement une remise tarifaire. Cette prolongation est sans obligation de maintien dans la même unité d'hébergement et sous réserve de disponibilité sur la durée globale du séjour. Si votre séjour dépasse les 28 nuits, un contrat d'hébergement sera signé conformément aux dispositions de l'article.

#### 5. PRIX

Les prix sont indiqués en euros. Ils s'entendent toutes taxes comprises. La taxe de séjour éventuellement applicable est facturée en sus au client.

Des options supplémentaires sont proposées par COWOOL. Pour en bénéficier, le Client doit en faire la demande à COWOOL au moment de la conclusion des conditions particulières ou par courriel après la prise d'effet du contrat. La liste des options proposées par Cowool peut faire l'objet de modifications, d'ajout ou de suppressions. Leur description et tarif figurent sur le site <a href="https://www.cowool.co">www.cowool.co</a>. Si la résidence propose un service d'accès à un parking, ce service n'est pas inclus dans le prix. Pour bénéficier d'un droit d'accès au parking, le Client doit conclure un contrat spécifique avec COWOOL.

## 6. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le loyer et les accès sont payés par prélèvement automatique mensuellement et d'avance. Pour les séjours inférieurs ou égaux à trois mois, la société exploitante pourra facturer au client l'intégralité de son séjour qui devra être payée avant la remise des clés.

Dans le cas où il a été convenu que le paiement du séjour d'un résident serait effectué par un tiers, le résident - occupant - demeurera solidairement responsable du paiement en question.

# 7. MODIFICATIONS DE DURÉE DU SÉJOUR

La durée du séjour, si elle est de date à date, est celle prévue dans les conditions particulières signées par le client. Sous réserve de disponibilité et à la discrétion de COWOOL, la durée du séjour peut être prolongée à la demande du client, sans obligation de maintien dans le même hébergement ni au même prix. En cas de prolongation de séjour acceptée et d'application d'un nouveau prix, celui-ci sera applicable depuis le premier jour effectif de la prolongation, cette modification et/ou prorogation sera formalisée par la signature d'un nouveau contrat avec le client. En cas de départ anticipé, le prix applicable sera celui correspondant à la durée initialement fixée avec le client.

#### 8. ARRIVÉE ET DÉPART

La remise du badge ou du code s'effectue pendant les heures d'ouverture de la résidence et selon le rendez-vous fixé au préalable avec Cowool. Elles devront être rendues avant 11 heures le jour du départ. Il appartient au résident de vérifier ceux-ci lors de sa réservation et, si nécessaire, de prévenir COWOOL d'une arrivée ou d'un départ hors plages horaires d'ouverture. La résidence s'arrangera alors directement avec le résident pour lui communiquer la procédure à suivre, qui pourra faire l'objet d'un supplément de prix. Le loyer est dû à compter de la date de début de location (premier jour inclus) jusqu'à la date de fin de location (dernier jour inclus).

Un inventaire chiffré et un état des lieux sera remis au résident le jour de la signature ou à sa demande. Le client devra en vérifier l'exactitude et la qualité dès son arrivée et signaler à COWOOL toute anomalie, objets manquants ou dégradés, le cas échéant, dans les 72 heures suivant son arrivée. Lors du départ du client, l'inventaire et l'état de propreté de l'appartement feront l'objet d'un contrôle par la société exploitante et tout manque à l'inventaire ou dommage causé à l'appartement sera facturé au résident. La société exploitante se réserve le droit de pénétrer dans les lieux loués pour l'entretien ou la sécurité.

#### 9. CONDITIONS D'OCCUPATION

L'hébergement ou la chambre sera mis à la disposition du résident dans un bon état d'entretien. Le résident usera des lieux loués et de leurs installations en "bon père de famille".

Il devra respecter les règles d'occupation maximale fixée à une personne par hébergement ou chambre louée.

## Le client est tenu :

- De payer le loyer, les options souscrites, les services...
  La fin du séjour s'entend après complet déménagement,
  et établissement d'un état des lieux de sortie dressé
  contradictoirement par les parties après remise des
  clefs, exécution des réparations locatives.
- De se conformer aux obligations imposées par le règlement intérieur de la résidence accepté par le client et dont il reconnaît expressément avoir pris connaissance.
- D'occuper les lieux personnellement, ce qui signifie que toute sous-location est interdite.
- De ne pas héberger des animaux, que cela soit régulièrement ou occasionnellement dans les lieux loués.
- De jouir des lieux, du mobilier et des équipements en « bon père de famille » et de ne rien faire qui puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants, ni leur porter trouble de quelque façon que ce soit.
- De répondre des dégradations et des pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les lieux sous loués
- De prendre à sa charge l'entretien courant du logement ainsi que l'ensemble des réparations locatives et notamment l'entretien des serrures, des portes, des

huisseries, des vitrages, des canalisations intérieures, joints de douche, des robinets d'eau, des canalisations et appareillages électriques ou de gaz. Les détériorations qui pourraient survenir dans les installations d'eau, de gaz ou d'électricité du fait du manque de soin ou de négligence du client seront à sa charge.

- D'avertir immédiatement la société exploitante et confirmer par courrier avec accusé de réception les fuites d'eau, des dégradations et tousles événements pouvant générer des dommages pour la conservation du bâtiment.
- De laisser la société exploitante visiter les lieux ou les faire visiter chaque fois que cela sera nécessaire pour le contrôle de l'état général, l'entretien, les réparations et la sécurité de l'ensemble.
- De souffrir la réalisation par la société exploitante des réparations urgentes et qui ne peuvent être différées jusqu'à la fin du contrat de location sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 1724 du Code civil
- De notifier à la société exploitante dans le mois de l'événement, tout changement d'état civil pouvant survenir au cours du présent contrat ou de son renouvellement.
- De ne céder, ni de sous-louer.

Le Client s'interdit expressément :

- De transformer sans l'accord exprès et écrit de la société exploitante les locaux loués et les équipements, il ne devra pratiquer aucun percement, ni changement de distribution de travaux ou d'aménagement; COWOOL peut, si le preneur a méconnu cette obligation, exiger la remise immédiate des lieux en état aux frais du preneur
- D'utiliser des locaux loués autrement qu'à usage fixé aux conditions particulières, à l'exclusion de tout autre.
- De stocker des bouteilles de gaz ou produits inflammables ou toute matière présentant un caractère dangereux.

Le preneur renonce à tout recours contre la société exploitante :

- En cas de vol, cambriolage ou tout acte délictueux ou criminel commis dans les lieux sous-loués ou dans les parties communes de l'immeuble,
- En cas d'interruption dans le service de l'eau, du gaz ou de l'électricité, des télécommunications, du chauffage ou de l'eau chaude, comme en cas d'arrêt même prolongé du fonctionnement du ou desascenseurs s'il en existe ou de tout autre élément d'équipement,
- Au cas où les lieux viendraient à être détruits en totalité ou en partie, ou expropriés,
- En cas de trouble ou dommage subi du fait des occupants de l'immeuble ou tout autre.
- En cas de non-remplacement de mobilier ou d'équipement ou dans le cas où le preneur viendrait à considérer que les conditions de confort ont diminué.

#### 10. MINEURS

Les unités d'hébergement des résidences COWOOL ne peuvent pas accueillir de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs représentants légaux. Par conséquent, COWOOL se réserve le droit de refuser l'accès à une unité d'hébergement qui aurait été réservé en méconnaissance de cette règle. Il pourra être procédé à

l'annulation immédiate du séjour, à l'annulation d'une réservation si COWOOL découvre que l'unité d'hébergement est destinée à un accueil de mineurs non accompagnés. Dans les mêmes conditions, COWOOL pourra mettre fin à tout moment à un séjour en cours s'il découvrait que l'unité d'hébergement est en réalité occupée par un mineur de moins de 18 ans non accompagné de ses représentants légaux.

# 11. RÉSILIATION – SANCTION – NON RENOUVELLEMENT

Sans préjudice du cas de suspension prévu à l'article 2, le contrat de sous location sera résilié de plein droit, sans formalité et sans délai, en cas d'inexécution par le résident de l'une quelconque disposition prévu à l'article 9 ci-dessus ou de comportement inapproprié de nature à perturber le séjour des autres occupants. Le résident devra immédiatement quitter les lieux et pourra être expulsé si besoin est avec le concours de la force publique.

## 12. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de COWOOL ne pourra être engagée en cas de vol ou de dégradation d'effets personnels, dans les appartements, les locaux communs, les parkings et toutes autres dépendances ou annexes de la résidence.

# **COWORKING (III)**

Le présent chapitre régit les relations entre COWOOL et le Client qui conclut l'un des contrats d'abonnement pour l'usage d'un espace de travail dans une des résidences COWOOL dans le cadre d'une des offres proposées par COWOOL, visibles sur son site internet www.cowool.co et en cours de validité.

## 1. RÉGIME JURIDIQUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités et les conditions selon lesquelles la société exploitante de la résidence (ci-après COWOOL) fourni au client les services de mise à disposition d'un espace de travail – poste de travail en openspace, en bureau partagé ou individuel - ainsi que les services associés éventuellement souscrits, selon le contrat d'abonnement choisi par le Client, constituant les conditions particulières.

Lorsque le client souscrit une offre sans abonnement, à savoir "l'offre journée » et « l'offre demi-journée » il ne signe pas de conditions particulières. Il accepte cependant sans réserve les dispositions des présentes conditions générales, et celles du règlement intérieur de la résidence. Dans le cas où les présentes seraient en contradiction avec les conditions particulières, ces dernières prévaudront. L'acceptation des présentes conditions générales par le Client se fait à la réservation de l'espace de travail par le Client

Le contrat conclu entre COWOOL et le Client aux termes des présentes conditions générales et du formulaire d'abonnement constitue un contrat civil de prestation de services.

Le contrat et les prestations fournies sont exclus de l'application des dispositions des articles 1709 et suivants du Code Civil relatives aux baux à loyer, de la loi du 6 juillet 1989 relative aux baux d'habitation, celles de l'article 57A de la loi du 23 décembre 1986 relatives aux baux professionnels et celles des articles L145-1 et suivants du Code de Commerce relatives aux baux commerciaux, le présent contrat ne constituant pas un bail. De ce fait, l'utilisateur reconnaît expressément qu'il ne bénéficie pas de la propriété commerciale des locaux, que ce soit en tout ou en partie. Le client qui loue un espace procède au paiement intégral de la prestation au moment de la réservation, via l'outil de

paiement et de réservation dématérialisé fourni par COWOOL.

Aucun autre mode de règlement et de réservation n'est possible.

Un badge/code d'accès est remis au Client lors de son arrivée contre remise de sa carte d'identité, laquelle lui sera rendue lors de la restitution de la carte d'accès. En cas d'utilisation du service au-delà du nombre de jours minimum fixé dans le contrat, chaque jour supplémentaire sera facturé au prix de l'offre journée.

Le prix de l'offre et des consommations éventuelles est dû intégralement à COWOOL peu important le temps effectif de présence du client dans la résidence durant la journée réservée. En cas de non-présentation du client pendant la journée qu'il a réservée, quel qu'en soit la raison, le prix reste intégralement dû à COWOOL. Aucun report de prestation n'est possible.

La location d'un poste de travail ou d'un bureau fermé comprend un accès au réseau wifi ainsi qu'un accès aux espaces suivants : sport et détente, restauration, salle de gaming, studio audiovisuel, laverie-pressing, salle de projection, jardin potager... La société COWOOL se réserve le droit de privatiser ces espaces, qui ne seront donc plus en libre accès durant ces moments.

Le prix de l'offre et des consommations éventuelles est dû intégralement à COWOOL peu important le temps effectif de présence du client dans la résidence durant les journées réservées. Offre non cumulable, sous réserve de disponibilité.

#### 2 DURÉE

Les contrats d'abonnement ont une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction, sauf dispositions contraires dans les conditions particulières.

L'utilisateur peut mettre fin à son abonnement par écrit (email ou LRAR) auprès de COWOOL, en respectant un préavis de 30 jours à partir de la fin du mois en cours, sauf dispositions contraires dans les conditions particulière (notamment offre avec engagement).

## 3. RÉSERVATION

La réservation d'un espace de coworking dans une résidence COWOOL n'est valable qu'après paiement par le Client à COWOOL d'un acompte à la réservation et de l'acceptation du dossier du client par COWOOL.

La confirmation ne peut avoir lieu avant que le client ait payé un acompte à la réservation dont le montant sera précisé par COWOOL et que le dossier du client soit complet, sauf dérogation expresse et écrite de la part de COWOOL. COWOOL se réserve le droit de demander deséléments et des informations complémentaires et validera donc le dossier lorsqu'il sera complet.

Le client est le seul responsable de son choix des services et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité de COWOOL ne peut être recherchée à cet égard.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

## 4. ANNULATION

Toute annulation devra être notifiée par écrit par le client à COWOOL. La date effective d'une annulation écrite sera la date de réception de celle-ci.

Si le client ne se présente pas au rendez-vous de remise de clé qui lui a été fixé sans en prévoir un nouveau auprès de COWOOL dans les vingt-quatre heures qui suivent, cela sera considéré comme une annulation de la part du client. Dans le cas où COWOOL ne validerait pas le dossier du client, la totalité de l'acompte versé par le client lui serait remboursé.

Si le client ne se présente pas au rendez-vous de remise de

clé qui lui a été fixé sans en prévoir un nouveau auprès de COWOOI dans les vingt-quatre heure (24) qui suivent, cela sera considéré comme une annulation de la part du client. Dans le cas d'une annulation de la part de COWOOL, celle-ci s'engage à rembourser le client du montant de l'acompte. Dans le cas où COWOOL ne validerait pas le dossier du client, la totalité de l'acompte versé par le client lui serait remboursé.

## **5. CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le Client doit régler le premier mois de l'abonnement au plus tard à la prise d'effet de l'abonnement. Le montant de ces sommes est indiquédans le contrat d'abonnement. Le montant de l'acompte à la réservation déjà payé étant déduit de ces sommes.

Les factures seront émises et présentées mensuellement et payables à l'avance, par prélèvement automatique sur le compte du Client.

#### 6. PRIX

Les prix sont indiqués en euros. Ils s'entendent hors taxes, et comprennent uniquement la mise à disposition de l'espace de travail indiqué à la location, Ils n'incluent pas les taxes éventuelles, ni les prestations optionnelles.

Des options supplémentaires sont proposées par COWOOL. Pour en bénéficier, le Client doit en faire la demande à COWOOL au moment de la conclusion du contrat de prestation de service ou par courriel après la prise d'effet du contrat. Dans ce dernier cas, le montant de l'option sera facturé au prorata au moment de la facturation suivante. Les options proposées par COWOOL peuvent faire l'objet de modifications, d'ajout ou de suppressions. Elles sont régulièrement mises à jour. Leur description et tarif figure sur le site COWOOL.

## 7. MODIFICATIONS DE DURÉE DE L'ABONNEMENT

La durée de l'abonnement est celle prévue dans les conditions particulières signées par le Client. Sous réserve de disponibilité et à la discrétion de COWOOL, la durée de l'abonnement peut être prolongée, sans obligation de maintien dans le même espace de travail, ni au même prix. En cas de prolongation de l'abonnement acceptée et d'application d'un nouveau prix, celui-ci sera applicable depuis le premier jour effectif de la prolongation. En cas de départ anticipé, le prix applicable sera celui correspondant à la durée initialement fixée.

## 8. ARRIVÉE ET DÉPART

La remise des clés/badges s'effectue selon les délais prévus par Cowool. En cas de non-restitution du badge d'accès, COWOOL facturera le client d'un montant forfaitaire de 50€.

# 9. OBLIGATIONS DU CLIENT

L'espace de travail sera mis à la disposition du client dans un bon état d'entretien. L'abonné usera de l'espace et de leurs installations en "bon père de famille". Il devra respecter les normes d'occupation maximale fixée c'est à dire une personne par poste de travail. Un inventaire de l'espace de travail est remis à l'abonné. Le client devra en vérifier l'exactitude et la qualité dès son arrivée et signaler à COWOOL toute anomalie, objets manquants ou dégradés, le cas échéant, dans les 72 heures suivant son arrivée. Lors du départ du client, l'inventaire et l'état de propreté feront l'objet d'un contrôle par la société exploitante et tout manque à l'inventaire ou dommage causé à l'appartement sera facturé à l'abonné. COWOOL se réserve le droit de pénétrer dans tous les espaces de travail pour l'entretien ou la sécurité.

L'utilisateur s'engage à utiliser les espaces et son matériel informatique d'une manière conforme à la loi et à la réglementation en vigueur en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux

bonnes mœurs. En particulier, il ne devra pas utiliser son matériel ou les espaces à des fins illégales Il s'interdit d'accéder, de consulter, de télécharger, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet, mais considérés comme illégaux par la loi.

L'utilisateur s'engage à respecter la vie privée des autres clients et le secret des correspondances. Il s'interdit d'amener dans les locaux des produits dangereux, armes, bouteilles de gaz, biens ou objets toxiques, explosifs, inflammables.

Il doit veiller à ce que la tranquillité des espaces ne soit troublée en aucune manière. Il s'engage à respecter le bon ordre et la propreté dans les espaces et à ne pas y introduire d'animaux.

L'accès à l'espace de coworking est exclusivement réservé au titulaire du contrat, ce dernier s'interdisant tout prêt de son badge d'accès. Le client qui ferait entrer un utilisateur nonmembre dans l'espace de coworking sans l'autorisation préalable de COWOOL s'expose à la résiliation immédiate de son contrat d'abonnement et sera tenu responsable des dégradations provoquées par ses visiteurs dans la résidence. Le client utilisera l'espace prévu au contrat d'abonnement uniquement pour une activité professionnelle, et seulement dans le cadre de l'activité déclarée lors de la signature de la création de son compte.

Toute modification de cette activité devra faire l'objet d'une information préalable à COWOOL. Aucune activité interdite ou prohibée par la loi ou contraire aux bonnes mœurs ne pourra être exercée au sein des locaux.

L'utilisateur aura la possibilité d'exercer toute autre activité, sous réserve d'obtenir l'accord exprès et préalable de COWOOL. L'usage des espaces de travail pour l'exercice d'une activité de vente de produits et d'objets est interdit. L'utilisateur n'est pas autorisé à associer le nom de COWOOL à son activité, sauf accord écrit préalable de cette dernière.

## 10. RÉSILIATION - SANCTION - NON-RENOUVELLEMENT

Le contrat sera résilié de plein droit, sans formalité et sans délai, en cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations ou de comportement inapproprié de nature à perturber le séjour des autres occupants, ou non-respect du règlement intérieur de la résidence. Ses accès seront désactivés et le client devra immédiatement quitter les lieux, et pourra être expulsé si besoin est avec le concours de la force publique.

Sans préjudice du paragraphe précédent, en cas de nonpaiement de la prestation par le client, le contrat pourra également être suspendu (badge désactivé) deux jours après un simple courriel informatif envoyé par COWOOL au client, jusqu'à ce que le solde du client soit nul dans les comptes de COWOOL.

# 11. COMPÉTENCE

Tout litige ou différend né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat relèvera de la compétence des Juridictions Françaises et du tribunal de Montpellier.

# 12. UTILISATION SANS TITRE

Dans le cas où un client ou toute autre personne était identifiée comme utilisant les espaces de coworking sans avoir conclu une des offresproposées par COWOOL ou audelà des jours proposés par les offres, COWOOL serait en droit de lui facturer le temps effectivement passé dans l'espace de coworking au tarif de l'offre journée (une journée au minimum).

#### SOCIÉTÉS EXPLOITANTES